Ministère de la Région de Bruxelles-Capitale A.A.T.L. – D.M.S. Monsieur P. CRAHAY Directeur C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

**B-1035 BRUXELLES** 

Bruxelles, le

V/Réf: HV/2043-0060

N/Réf: AVL/KD/BXL-3.6/s.493

Annexe: 1 dossier

Monsieur le Directeur,

<u>Objet</u>: <u>BRUXELLES. Site classé du Bois de la Cambre.</u> <u>Nouvelle dénomination du sentier des Cinéraires.</u>

**Avis préalable** (*Dossier traité par M. H. Vanderlinden – D.M.S.*)

En réponse à votre lettre du 4 janvier 2011, en référence, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 19 janvier 2011, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un <u>avis préalable défavorable</u>.

La demande, introduite par la Ville de Bruxelles, concerne le changement de dénomination d'un sentier existant dans le Bois de la Cambre classé comme site.

Cette demande fait suite à l'avis conforme défavorable émis par la CRMS en sa séance du 9 juin 2010 concernant la dénomination d'un chemin sauvage créé dans le site, entre l'avenue Victoria et le sentier des Mésanges (voir avis AVL/KD/BXL-3.6b/s.480).

La présente demande vise à modifier la dénomination du « sentier des Cinéraires » en « chemin du Libre Examen », le sentier des Cinéraires étant actuellement fort utilisé par les étudiants de l'ULB. Le dossier signale que la Ville a par ailleurs fait appel au service de toponymie pour vérifier la possibilité de changer le nom du sentier.

Dans sa demande, la DMS dresse la liste des noms de voiries situées dans le Bois de la Cambre et constate, à juste titre, que les voiries du bois portent des noms relatifs à la flore et à la faune, se rapportent à un thème ou un lieu précis du bois, sont reprises de la mythologie ou d'un moment de la journée.

La CRMS estime par conséquent que la demande est peu opportune.

En effet, elle constate d'une part que la demande est introduite en « contrepartie » d'un avis défavorable émis sur une demande visant à officialiser un chemin sauvage examinée en juin dernier. Or, le chemin concerné par la présente demande n'a rien à voir avec le chemin de la demande précédente! La Commission ne voit donc aucun lien objectif entre ces deux demandes.

D'autre part, la CRMS constate que la demande de changement de nom est motivée uniquement en raison d'une fréquentation du chemin par les étudiants de l'ULB. Or, la nouvelle dénomination proposée (*chemin du Libre Examen*) relève du contexte universitaire bruxellois et n'a pas de rapport avec le contexte forestier du Bois de la Cambre.

La CRMS estime qu'il n'y a pas de raison de débaptiser le chemin des Cinéraires qui, comme de nombreux autres chemins dans le bois de la Cambre, porte un nom de plante depuis plus d'un siècle. Les noms de voiries du bois font partie, depuis sa création, du concept paysager remarquable développé par Keilig.

Par conséquent, la CRMS émet un avis défavorable sur la demande.

Elle invite la Ville à donner la dénomination projetée à l'un des chemins existants dans le site de l'Université ou à créer aux abords des nouvelles constructions de l'Université, sur le campus.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO A. de SAN
Secrétaire Présidente f.f.

 $C.c.:A.A.T.L.-D.M.S.\ (Mmes\ S.\ Valcke\ et\ M.\ Muret)\ et\ A.A.T.L.-D.U.\ (M.\ Fr.\ Timmermans).$